

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 SEPTEMBRE 2019

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT 2019

Le conseil municipal d'Argenvilliers, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une participation financière pour l'année 2019 au FSL Logement (fonds de solidarité pour le logement d'Eure et Loir).

Le montant de cette participation s'élève à 3 euros par logement social, soit 9 euros.

FONDS AIDE AUX JEUNES 2019

Le Maire expose que le Fonds départemental d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un fonds partenarial placé sous la responsabilité des départements mais reçoit également la participation des communes.

Il intervient pour aider financièrement les jeunes âgés de 18 à 25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 200 euros pour l'année 2019 au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

RELAIS DE LA SOURCE

Murielle ROUSSELET donne le compte rendu au conseil de l'avancée des travaux du restaurant. Les travaux arrivant à leurs termes.

Le projet de bail étant terminé, le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer ce document avec Mme HNINE, repreneur du restaurant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable et charge Monsieur le Maire de signer le bail ainsi que tous les documents nécessaires.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MENAGE RAM

Le Maire informe le Conseil municipal que la convention de mise à disposition de Madame Bernadette GIRARD arrive à son terme.

La commune d'Argenvilliers met Madame GIRARD à disposition de la Communauté de Communes du Perche pour exercer les fonctions de ménage des locaux affectés au Relais Assistantes Maternelles (centre socio-culturel).

Il est donc nécessaire de renouveler la mise à disposition à compter du 1^{er} octobre 2019 pour une durée de trois ans.

INSTALLATION ELEVAGE DE POULES

Le Maire informe le conseil municipal sur l'état de l'avancement de l'instruction du PC déposé par la SAS Les Maisons blanches et fait lecture de différents courriers.

- 1) Le service de la gestion des risques de l'eau de la DDT et de la biodiversité émet un avis provisoire défavorable dans l'attente d'une note complémentaire de dimensionnement de la ressource incendie précisant le traitement des eaux de pluie supérieurs à 65 mn.
- 2) La DDT demande à la mairie dans le cadre de l'instruction du PC des précisions sur le dimensionnement de la voirie ainsi que l'avis des gestionnaires des réseaux publics eau et électricité sur les raccordements.

Le maire fait lecture de la note complémentaire envoyée le 19.09.2019 à la DDT faisant état des précisions demandées.

- 3) Courrier de Monsieur J.P. ROLLAND au Parc Naturel Régional du Perche faisant état de ses inquiétudes sur l'impact du projet sur la zone Natura 2000 «Cuesta Cénomaniennne».
- 4) Courrier du collectif du site « Les Maisons Blanches » à l'attention du Maire et du conseil municipal avec copie du courrier adressée à Madame la Préfète d'Eure et Loir faisant état de leurs craintes quant aux impacts du projet sur l'environnement de proximité et l'opposition du collectif à la concrétisation du projet sur ce site.
- 5) Courrier de Madame P. BONNISSENT au lieudit « Les Maisons Blanches » reçu le 18.09.2019 précisant son opposition au projet

QUESTIONS DIVERSES

- **Rapport de la CLECT**

Le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport de la CLECT de la réunion du 09.09.2019 concernant l'évaluation des charges transférées en 2019 par l'intégration de la commune de Coudreceau suite à la création de la commune nouvelle d'Arcisses le 01/01/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ledit rapport.

- **« 4 G pour tous »**

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du programme de développement de la téléphonie mobile « 4 G pour tous » le conseil départemental projette l'implantation d'un pylône au lieudit « Les Gaudrières »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'évolution de divers dossiers en cours.

Prochaine réunion le jeudi 24 octobre 2019 à 20 h